

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le deux décembre à quatorze heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, sous la présidence de Gérard PONS,

Etaients présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR	X	
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT		X
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
M. Michel DOUBLET (<i>suppléant de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20211202-D202126-DE

Reçu le 08/12/2021

Publié le 08/12/2021

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2021/26**OBJET : Compte-rendu des délégations accordées au Président**

Considérant l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions du Chapitre II, du Livre Ier dudit Code, dont fait partie l'article L2122-22,

Considérant que les articles précités permettent aux Présidents de syndicats mixtes ouverts, à recevoir délégations de leurs comités syndicaux,

Considérant la délibération du Comité Syndical n°2021-14 du 10 septembre 2021 donnant délégation à son Président,

Considérant la nécessité de rendre compte des délégations accordées au Président du Syndicat Mixte,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

De prendre acte des décisions mentionnées ci-dessous :

1) Assurance

Type de document	Date	Intitulé	Nom de l'entreprise retenue	Montant HT
Contrat	12/11/2021	ALEASSUR (dommages aux biens, responsabilité juridique, véhicules à moteur, juripacte) - AVENANT	SMACL 141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT Cedex 9	442,19 €

AR Prefecture

017-200073690-20211202-D202126-DE
Reçu le 08/12/2021
Publié le 08/12/2021

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200073690 -- 2021 -----
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : ___ / ___ / 2021
Publié ou Notifié le : : ___ / ___ / 2021